

T.N.O.

Franc parler

Territoire et autonomie gouvernementale

 Affaires indiennes
et du Nord Canada


août 2002

La Première nation de Salt River signe un accord historique

Le 22 juin, des centaines de personnes se sont regroupées à Fort Smith pour célébrer la signature de l'Accord sur les droits fonciers issus de traités par la Première nation de Salt River. La cérémonie de signature a marqué la fin de négociations ayant duré pendant près d'une décennie pour la Première nation de Salt River.

L'accord historique remplit un engagement pris par le Canada il y a plus d'un siècle dans le Traité no 8. En vertu de l'accord, la Première nation de Salt River recevra plus de 83 millions de dollars et des terres de réserve situées dans la ville de Fort Smith et dans ses environs, ainsi que dans le parc national Wood Buffalo et dans ses environs.

Au cours de la cérémonie, pour commémorer l'événement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Robert Nault, a remis des médaillons en argent sterling au chef Jim Schaefer et aux conseillers de bande. Les médaillons sont des répliques de ceux qui ont été remis aux signataires du Traité no 8 il y a plus d'un siècle.

La signature, les discours et la remise des médaillons ont été suivis d'un énorme festin de bison et de caribou et d'une soirée de divertissement et de danse du tambour. 

« L'entente signée aujourd'hui signale clairement aux entrepreneurs et aux investisseurs, autochtones ou non, que la Première nation de Salt River désire fortement développer son économie. Je crois que nous pouvons nous attendre à ce que de nombreux partenariats soient établis suite à cette entente. »

(Extrait du discours de M. Nault, ministre d'AINC.)

« Nous avons les terres et les ressources financières pour bâtir un nouvel avenir, mais l'avenir de la Première nation de Salt River dépendra de la façon dont on tirera profit du règlement. Nous croyons que ce règlement est la commencement d'un avenir prometteur. »

(Extrait du discours du chef Jim Schaefer.)

Dans cette édition...

La Première nation de Salt River signe un accord historique

Les Métis de South Slave signent une entente de mesures provisoires

L'EP sur l'autonomie gouvernementale dans la région du delta de Beaufort : mise à jour

Prochaines étapes en vue de l'Accord final des Dogrib

Le point sur la cession

Nôtre vision

Sur Internet

En réponse à vos questions...

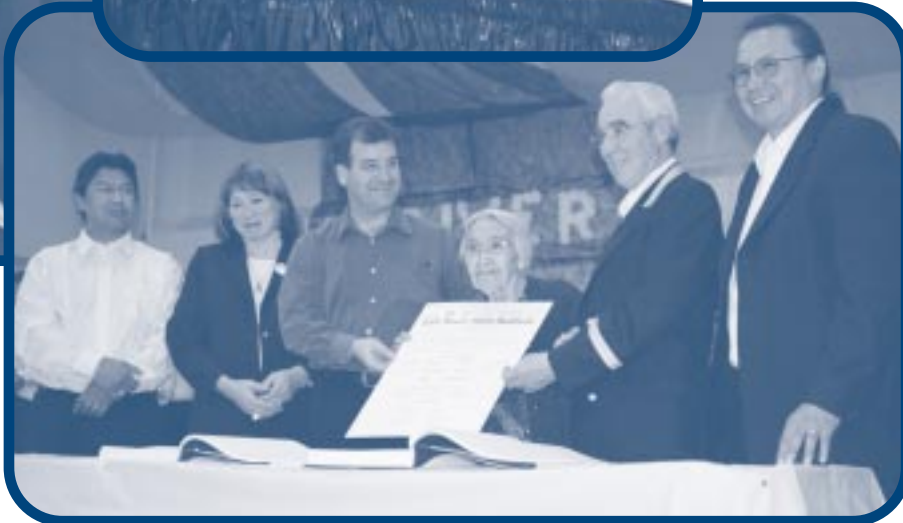
Photos : Northern News Services Ltd.



Mme Elizabeth Schaefer, aînée de la Première nation de Salt River, rejoint son fils, le chef Schaefer, sur l'estrade.



Le chef Jim Schaefer signe l'accord de règlement définitif.



Certains des dignitaires présents, de gauche à droite : M. Steven Kakfwi, premier ministre territorial, Mme Ethel Blondin-Andrew, députée, M. Robert Nault, ministre d'AINC, Mme Elizabeth Schaefer, aînée de la Première nation de Salt River, M. Jim Schaefer, chef de la Première nation de Salt River, et M. Jim Antoine, ministre des Affaires autochtones.

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir une réponse à quelques questions souvent posées. Nous présentons aussi les négociateurs récemment nommés, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin sur les revendications riche en information et facile à comprendre.

Les Métis de South Slave signent une entente de mesures provisoires

« Les principes et les valeurs des Métis recevront toute l'attention qu'ils méritent dès le début du processus de prise de décision par le gouvernement relativement aux activités prévues dans notre région. »

Les Métis de South Slave signent une entente de mesures provisoires

Le 22 juin, à Fort Smith, les Métis de South Slave ont mis leurs ceintures-écharpes pour signer une entente de mesures provisoires avec les gouvernements fédéral et territorial. La cérémonie a eu lieu dans le cadre d'un dîner à la salle Roaring Rapids Hall.

M. Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jim Antoine, ministre des Affaires autochtones, et M. Robert Tordiff, président du conseil tribal des Métis de South Slave, ont conclu l'entente de mesures provisoires au nom du gouvernement du Canada, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des Métis de South Slave.

L'entente de mesures provisoires garantira que les Métis du South Slave auront l'occasion de faire valoir leurs points de vue en ce qui concerne les activités que l'on prévoit entreprendre dans la région géographique visée par l'entente, pendant que les négociations se poursuivent en vue d'un accord définitif. On

établira un processus de présélection formel dans le cadre duquel les Métis de South Slave examineront les demandes de divers permis et licences et les demandes d'attribution de terres dans la région géographique visée par l'entente. Au cours des prochains mois, on élaborera des annexes qui préciseront le déroulement du processus de présélection particulier à chaque type de demande.

Le président du conseil tribal des Métis de South Slave, M. Robert Tordiff, voit l'entente comme un pas dans la bonne direction. Il a déclaré ce qui suit : « La protection des terres, de l'eau et des ressources que nous

préconisons pour appuyer notre mode de vie a toujours été d'une importance capitale pour notre peuple. Les principes et les valeurs des Métis recevront toute l'attention qu'ils méritent dès le début du processus de prise de décision par le gouvernement relativement aux activités prévues dans notre région. »

Les mesures provisoires sont des dispositions temporaires introduites pour permettre la protection des intérêts autochtones durant la période nécessaire à la négociation d'une entente. Des dispositions temporaires de cette nature doivent être prises dans le cadre des lois territoriales et fédérales existantes. 🇨🇦



Pendant le dîner, M. Robert Tordiff, président des Métis de South Slave, remet une sculpture au ministre Robert Nault.

Photo : Northern News Services Ltd.

Huit collectivités prennent part aux négociations visant l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit (région du delta de Beaufort). Elles comprennent les collectivités de Tsiigehtchic et de Fort McPherson, composées majoritairement de Gwich'in, les collectivités de Tuktoyaktuk, Paulatuk, Sachs Harbour et Holman, composées majoritairement d'Inuvialuit, et les collectivités d'Aklavik et d'Inuvik, composées de Gwich'in et d'Inuvialuit. Les Gwich'in et les Inuvialuit constituent 76% de la population totale de la région du delta de Beaufort, estimée à environ 7 100 résidents. Les collectivités sont situées dans le delta du Mackenzie, près de la mer de Beaufort, dans le nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest.

L'EP sur l'autonomie gouvernementale dans la région du delta de Beaufort : mise à jour

Les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale menées par les Gwich'in et les Inuvialuit de la région du delta de Beaufort se distinguent de toutes les autres car c'est la première fois qu'un groupe inuit et un groupe des Premières nations négocient conjointement une entente d'autonomie gouvernementale.

En 1993, les Inuvialuit et les Gwich'in ont décidé de travailler ensemble pour négocier conjointement un gouvernement public régional pour la région du delta de Beaufort et ils ont signé une entente sur un processus et un calendrier de négociation de l'autonomie gouvernementale en 1996. Les négociations sont

menées en fonction de cette entente et de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (1995) du gouvernement fédéral. Les sujets de négociation sont tirés de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et des accords sur les revendications territoriales des Inuvialuit et des Gwich'in, signés en 1984 et en 1992, respectivement.

L'entente de principe (EP) sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit a été approuvée par le gouvernement du Canada en avril 2002. Suite à cette approbation, les parties prenant part



Prochaines étapes en vue de l'Accord final des Dogrib

Les négociateurs des gouvernements fédéral et territorial et des Dogrib continuent leurs discussions dans le but de conclure l'Accord des Dogrib. Les questions principales entourant l'Accord des Dogrib ont généralement été résolues et les négociateurs en chef prévoient parapher l'accord en septembre 2002.

Une fois qu'il sera paraphé, l'Accord des Dogrib devra être ratifié, ou approuvé, par les trois parties. On a formé un Comité d'admissibilité afin de commencer le travail qui doit être fait pour préparer l'approbation de l'accord et sa mise en vigueur éventuelle.

L'une des premières tâches du Comité d'admissibilité consistera à fournir de l'information sur les critères d'admissibilité au titre de citoyen Dogrib. Les critères d'admissibilité (définissant « qui peut être un citoyen Dogrib ») seront exposés dans l'Accord des Dogrib, une fois qu'il aura été paraphé.

Pour la première étape du processus de ratification, on demandera aux citoyens Dogrib de se prononcer, par l'entremise d'un vote, sur l'Accord des Dogrib après qu'il ait été approuvé par le Conseil des Dogrib signataires du Traité no 11. Avant le vote, le Comité d'admissibilité publiera une liste officielle des votants énumérant les citoyens Dogrib ayant été acceptés en tant que votants admissibles. Le Comité coordonnera aussi le processus de vote.

L'Accord des Dogrib ne sera conclu qu'une fois que le processus de ratification sera

terminé. Les Dogrib doivent d'abord voter et appuyer l'accord. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) devra ensuite ratifier l'accord par l'entremise de son cabinet. Finalement, le gouvernement du Canada devra ratifier l'accord par l'entremise du Cabinet fédéral.

L'Accord des Dogrib sera le premier à inclure l'autonomie gouvernementale dans les négociations sur les revendications territoriales au nord du 60e parallèle. À la suite de la ratification de l'Accord des Dogrib, ceux-ci recevront environ 39 000 kilomètres carrés de terres, en un seul bloc, situées près des quatre collectivités Dogrib de Behcho Ko (Rae-Edzo), Wha Ti (Lac la Martre), Gameti (Rae Lakes) et Wekweti (Snare Lake). Ces terres Dogrib comprendront à la fois les ressources foncières et tréfoncières. Les Dogrib recevront également un paiement non imposable, versé sur un certain nombre d'années, ainsi qu'une part des redevances sur l'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie.

En vertu des dispositions sur l'autonomie gouvernementale de l'accord, le gouvernement de la Première nation Dogrib sera en mesure d'établir des lois dans une vaste gamme de domaines, principalement en ce qui concerne les terres Dogrib et les citoyens Dogrib. Les services principaux comme les soins de santé, l'éducation et les autres services et programmes sociaux seront offerts aux résidents de chacune des quatre collectivités Dogrib par l'entremise d'une entente de service intergouvernementale avec le GTNO. 🇨🇦

aux négociations (le Canada, les Gwich'in, les Inuvialuit et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest) ont entrepris les négociations finales sur l'autonomie gouvernementale. Depuis avril, quatre séances de négociation à la table de négociation principale ont eu lieu, dont une à Tuktoyaktuk, en juillet. La prochaine séance de négociation devrait avoir lieu à Holman pendant la semaine du 12 août. La plupart des séances de négociation ont lieu dans des collectivités de la région du delta de Beaufort.

Les trois parties prévoient signer l'EP en juin. Cependant, à ce moment-là, les Gwich'in ont demandé des renseignements supplémentaires

au Canada en ce qui concerne la transition des bandes gwich'in au nouveau gouvernement gwich'in dans le cadre d'une entente sur l'autonomie gouvernementale. Les parties prenant part aux négociations relatives à l'autonomie gouvernementale participeront à des réunions avec les Gwich'in à ce sujet pendant l'été.

Les parties espèrent qu'une cérémonie de signature de l'EP puisse avoir lieu cet automne dans la région du delta de Beaufort. 🇨🇦

Le négociateur fédéral, M. Daniel Charbonneau, écoute le négociateur de la région du delta de Beaufort, M. Bob Simpson, pendant une réunion

Photo gracieuseté de Gary Black



De gauche à droite : M. Gary Black, négociateur en chef du GTNO, M. Jean-Yves Assiniwi, négociateur fédéral en chef, et M. John B. Zoe, négociateur des Dogrib.

Chronologie des négociations des Dogrib signataires du Traité no 11 (Encadré)

1992 - novembre	On accepte de négocier la revendication territoriale globale des Dogrib (Traité no 11).
1994 - janvier	Les négociations commencent.
1995 - août	La Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale du gouvernement fédéral est publiée, ouvrant la voie aux négociations visant l'autonomie gouvernementale
1997 - avril	Le Canada approuve un mandat visant à négocier une entente sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Dogrib (l'Accord des Dogrib) avec le Conseil des Dogrib signataires du Traité no 11.
1999 - août	Les négociateurs en chef paraphent l'entente de principe (EP) des Dogrib.
2000 - janvier	L'EP des Dogrib est signée à Rae.



Photo : Susan Beaumont/MAINC

Le point sur la cession


Pendant sa récente visite à Yellowknife, le ministre Nault a rencontré d'autres leaders du forum

intergouvernemental représentant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le Sommet des Autochtones et il a confirmé que le Canada a approuvé un mandat visant à commencer la négociation du transfert de l'administration et du contrôle des terres et des ressources terrestres dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre Nault a aussi assuré à tous qu'il prévoit annoncer officiellement la nomination d'un négociateur fédéral dans un avenir prochain, une fois que

l'on aura finalisé les dispositions avec le candidat qu'il a en tête.

Pendant la réunion, le ministre Nault a confirmé son engagement envers le processus, répétant ce qui suit : « C'est le bon moment de mettre la cession en place. Nous avons, au sein du forum intergouvernemental, un groupe de leaders avant-gardistes qui sont prêts à saisir l'occasion qui se présente maintenant. Il est temps de régler la question en suspens. »

Le Sommet des Autochtones a nommé M. Bob Simpson en tant que négociateur intérimaire, alors que le GTNO a nommé M. Hal Gerein, Ph.D., en tant que négociateur en chef territorial. 

« C'est le bon moment de mettre la cession en place. Nous avons, au sein du forum intergouvernemental, un groupe de leaders avant-gardistes qui sont prêts à saisir l'occasion qui se présente maintenant. Il est temps de régler la question en suspens. »

Le prochain forum intergouvernemental devrait avoir lieu cet automne.

Réponses à vos questions...

Q. Qu'est-ce qu'une revendication relative aux droits fonciers issus de traité?

R. Les revendications relatives aux droits fonciers issus de traités surviennent lorsqu'une Première nation affirme que le gouvernement du Canada n'a pas fourni les terres de réserve promises dans le cadre d'un traité. Certaines Premières nations n'ont reçu aucune des terres de réserve qui leur ont été promises, d'autres n'ont pas reçu le nombre exact de terres. Par exemple, l'accord final sur les droits fonciers issus de traités de la Première nation de Salt River satisfait aux dispositions non réglées du Traité no 8, signé il y a plus de cent ans.

.....
Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O.? Veuillez vous contacter à l'adresse ci-dessous.



Sur Internet

Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :

Renseignements généraux sur les programmes et services du gouvernement du Canada :

Page d'accueil du gouvernement du Canada :
www.gc.ca

Franc parler est aussi diffusé sur Internet en français et en anglais :

Page d'accueil du MAINC :
www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html

Vous trouverez le texte de diverses ententes concernant les revendications à l'adresse suivante :

Page du MAINC :
www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html

NÔTRE
VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

- établir des liens efficaces avec les Autochtones caractérisés par le respect;
- créer des opportunités pour tous les résidents du Nord;
- exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- nous assurer que ce sont les résidents de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidents du Nord.

Franc parler a pour but de diffuser de l'information générale sur différentes questions liées aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

Vos questions et vos commentaires sont les bienvenus!

Adressez-les à :

Caroline Dennill ou Susan Beaumont
Communications MAINC
C.p. 1500
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3
Tél : (867) 669-2576
Fax : (867) 669-2715
courriel : dennillc@inac.gc.ca
beaumonts@inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2001
<http://www.ainc-inac.gc.ca>

QS-Y137-000-FF-A1
N° de catalogue R72-284/2000F
ISBN 0-662-84353-3

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada

Also available in English under the title **Plain Talk**.

